

## DROIT DE STATIONNEMENT PRO MOBILE – professionnel de santé

### Points d'attention

- Le numéro SIREN et l'adresse de l'établissement figurant sur l'extrait d'identification du répertoire national des entreprises doivent être identiques aux informations portées sur l'inscription au RCS (Kbis) ou sur l'extrait l'extrait INPI délivré par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Paris ou de l'un des départements d'Ile de France (77, 78, 91, 92, 93, 94 et 95).
- Les extraits Kbis et INPI doivent comporter le nom de la personne physique ou morale indiquée sur le certificat d'immatriculation du véhicule.
- Le code NAF (ou identification APE) **DOIT FIGURER DANS LA LISTE AUTORISEE** et est celui de l'établissement demandeur. Si le code NAF de l'entreprise (siège social) diffère, il n'est pas pris en compte.

**véhicules concernés** : 4-roues, inférieur à 3,5 tonnes, de catégorie M1, N1 et L à 3 ou 4-roues ou d'un véhicule deux-roues motorisé, de catégorie L1, L2, L3 ou L5.

	<b>Justificatifs à fournir par un professionnel de santé</b> (Codes NAF autorisés : 8610Z 8621Z 8622 8623 8690A 8690B 8690C 8690D 8690E 8690F 8810A 88.10B)	<b>Justificatifs du véhicule</b>
<b>Exercice en libéral</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Carte professionnelle ou extrait d'inscription au fichier RPPS ou ADELI (à demander à l'Agence régionale de santé, d'Île-de-France) de l'année en cours</li> <li>2. Extrait d'identification du répertoire national des entreprises de moins de 3 mois, délivré par l'INSEE</li> </ol> <p><b>Pour un remplacement d'une durée de 4 semaines et plus :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>3. Autorisation de remplacement délivrée par l'ordre ou la préfecture</li> <li>4. Contrat de travail indiquant la durée du remplacement</li> </ol> <p><b>Information</b> : 1 seul droit est délivré par professionnel de santé exerçant en libéral</p>	Certificat d'immatriculation <b>ou</b> certificat provisoire du véhicule immatriculé à Paris ou dans le 77,78, 91 92, 93, 94,95 au nom du professionnel libéral
<b>Exercice en établissement de santé (salariés hors administration)</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Inscription au registre du commerce et des sociétés (extrait Kbis), de moins de 3 mois, délivrée par le greffe du tribunal de commerce de Paris</li> <li>2. Extrait d'identification du répertoire national des entreprises de moins de 3 mois, délivré par l'INSEE</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Certificat d'immatriculation <b>ou</b> certificat provisoire du véhicule immatriculé à Paris ou dans le 77,78, 91 92, 93, 94 et 95 au nom de l'établissement</li> <li>2. Attestation sur l'honneur du responsable de l'établissement indiquant que le véhicule concerné est principalement utilisé pour effectuer des déplacements pour des soins à domicile</li> </ol>
<b>Exercice dans une association (salariés hors administration)</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Copie de la publication de la déclaration de création de l'association en préfecture</li> <li>2. Extrait d'identification du répertoire national des entreprises de moins de 3 mois, délivré par l'INSEE</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Certificat d'immatriculation <b>ou</b> certificat provisoire du véhicule immatriculé à Paris ou dans le 77,78, 91 92, 93, 94 et 95 au nom de l'association</li> <li>2. Attestation sur l'honneur du responsable de l'association indiquant que le véhicule concerné est principalement utilisé pour effectuer des déplacements pour des soins à domicile</li> </ol>

